



SOMMAIRE

CARTE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	2
MISSION	Ę
VISION	Ę
VALEURS	Ę
CONSEIL	6-7
TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL	8-9
ÉVALUATION FONCIÈRE	10
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	11
SÉCURITÉ PUBLIQUE	12-13
ENVIRONNEMENT	14-15-16
ADMINISTRATION	17
GESTION DU TERRITOIRE	18-19





MISSION

Être au service des municipalités et de la clientèle visée par nos différents services avec une approche de partenariats pour accomplir nos mandats de la manière la plus efficace et rassembleuse possible.

VISION

Miser sur les compétences et le dynamisme de son équipe et sur la concertation de ses élus pour évoluer vers une organisation toujours plus efficace et efficiente, valorisée et appuyée par ses municipalités, respectée par ses partenaires et reconnue par sa population.

VALEURS

- Respect
- Engagement
- Intégrité

- Reconnaissance
- Confidentialité

CONSEIL

Le Conseil de la MRC est composé du préfet et du maire de chaque municipalité/ville du territoire. Dans votre MRC, le préfet qui est élu au suffrage universel au même moment que les élections municipales, préside le Conseil.

Comme toute organisation municipale, une MRC parle officiellement par résolution de son Conseil. Le Conseil de la MRC adopte les grandes orientations et les prévisions budgétaires.

La direction de la MRC relève directement du Conseil et est responsable de la mise en œuvre des décisions et positions qui y sont prises.

Le Conseil siège tous les mois (sauf en juillet) et entre les séances ordinaires publiques, plusieurs comités composés des élus siègent également. Les ordres du jour du Conseil de la MRC sont en très grande partie établis par les recommandations formulées par ces différents comités statutaires et consultatifs.

Le Conseil de la MRC peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il le juge convenable, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque.





TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Votre MRC est active dans sa communautaire et pour se faire, elle établit des partenariats avec des organismes précis :

La **Société d'habitation du Québec** (SHQ) conclut également une entente avec la MRC pour le déploiement en région de programme de rénovations résidentielles. Les programmes disponibles visent à accompagner les ménages à faible revenu dans les travaux importants ou urgents ainsi qu'à l'investissement en adaptation de domiciles pour les gens à mobilité réduite.

Le **Guichet unique en transport adapté et collectif** (GUTAC) est en partie financé par la MRC. L'organisme a pour mission d'offrir, de maintenir, d'organiser, de gérer et de développer, au bénéfice de la collectivité, un service de transport collectif, incluant le transport adapté, desservant le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Cet organisme consiste en un guichet unique qui vise à apparier la demande et l'offre de transports adaptés et collectifs sur le territoire couvert.

Le conseil d'administration de **Connexion Fibre Picanoc** est composé d'élus des MRC de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau. Une volonté est bien réelle de la MRC à travailler avec les acteurs concernés pour permettre une offre de télécommunications de qualité sur le territoire.

La **Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau** est un partenaire important pour la MRCVG. L'équipe de la TDS est d'ailleurs responsable de l'élaboration du Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), un plan adopté par le Conseil de la MRC. De plus, dans le cadre de l'entente Municipalité Amis des Aînés (MADA), la TDS travaille de concert avec les municipalités et la MRC au déploiement d'actions des plans d'action. Voici les enjeux ciblés par la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

- Logement abordable et de qualité
- Accès à de la nourriture en quantité suffisante et de qualité
- Persévérance scolaire
- Transport
- Accès à des services à proximité

ÉVALUATION FONCIÈRE

L'évaluation foncière de votre propriété est déterminée à partir des bases de données et du travail des employés de la MRC. Ce service permet la création d'emplois, ainsi que des économies par rapport aux coûts si ces services étaient réalisés à l'externe.

Le rôle d'évaluation que votre municipalité utilise aux fins de taxation est confectionné et mis à jour sur une base quotidienne à partir de nos bureaux. Le dossier d'évaluation contient non seulement la valeur de votre propriété, mais plusieurs données importantes à l'administration municipale. Votre évaluation est complètement revue aux 3 ans et chacune des 25 000 fiches de propriété du territoire fait l'objet d'une vérification physique au maximum tous les 9 ans. Chaque transaction immobilière notariée est traitée par notre service. Votre municipalité utilise les données tangibles et indépendantes issues de la MRC pour y appliquer un taux de taxation et établir son budget annuel.

Tout le travail du service est établi afin de répondre aux exigences des cadres légaux et normatifs établis par le gouvernement provincial. Le travail de l'évaluateur quant à lui est régi par l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec.







Depuis 2015, votre MRC a un mandat de développement économique. L'équipe en place travaille concrètement tous les jours à des actions ayant comme objectif le développement régional. Les employés sont des acteurs de première ligne en développement économique, développement touristique, développement culturel, développement de la zone agricole et en promotion du loisir dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Certaines actions sont mises en œuvre et des enveloppes de financement - prêts et subventions - sont mises annuellement à la disponibilité de ce département, aux bénéfices des promoteurs.

Le guide touristique, le guide des produits agricoles d'ici et la carte de la Véloroute des Draveurs sont des exemples concrets de ces investissements.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille conjointement avec des partenaires régionaux pour favoriser le développement du territoire. Il s'agit de partenaires essentiels, comme la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau, le CLE et le Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Votre MRC assume certaines responsabilités en matière de sécurité publique, au niveau de la protection policière, sécurité incendie, sécurité civile et du sauvetage hors route.

Conformément à la Loi sur la Police, une Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec est en vigueur sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Cette entente, intervenue entre la MRC et le ministère de la Sécurité publique, est normalement révisée aux 10 ans. Un comité de Sécurité publique-Protection policière est d'ailleurs en place afin d'assurer un suivi adéquat de cette entente et des enjeux de sécurité publique. Ce comité, est composé d'élus et des officiers de la Sûreté du Québec concernés, adopte annuellement des priorités.

Concernant la sécurité incendie, la MRC a le mandat, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, d'établir un processus de planification intégrant l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, intervention et gestion). Ayant maintenant l'obligation d'établir et de maintenir à jour un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un coordonnateur est embauché à cet effet. Le schéma contient des actions préventives et encadre le déploiement des services incendies afin d'assurer la sécurité de la population.



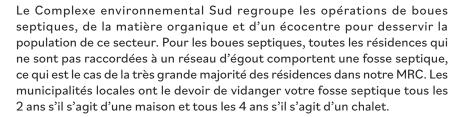


ENVIRONNEMENT

Votre MRC dispose d'un service de l'environnement très dynamique. Il encadre toutes les opérations techniques des deux centres opérationnels de la MRC, soit le Complexe environnemental Nord, situé à Maniwaki, et le Complexe environnemental Sud, situé à Kazabazua.

É C OCENTRE

Les employés du service de l'environnement sont responsables des services fournis par la MRC en matière de traitement et de valorisation des boues de fosses septiques, de traitement des matières résiduelles (déchets et recyclage) et de traitement de la matière organique (compost). Ils veillent aux opérations de plusieurs installations : centre de traitement des matières organiques, centre de traitement des boues de fosses septiques, centre de transfert des matières résiduelles et deux écocentres.



Quand le camion qui vidange les fosses est plein, il se rend à notre Complexe environnemental Sud, situé à Kazabazua. Les camions se déversent dans d'énormes réservoirs pour la filtration des matières. Le solide est utilisé pour faire du compost agricole et le liquide transige par 4 grands bassins de traitement des eaux avant d'atteindre une qualité d'eau dans les normes environnementales requises.

Les matières organiques générées sur le territoire de la MRC sont également traitées à notre installation de Kazabazua. La MRCVG compte redistribuer le compost avec les matières qui seront traitées à cette installation.

ENVIRONNEMENT (suite)





quant à elle, traitée au centre de transfert situé à notre Complexe environnemental Nord à Maniwaki. La collecte « porte à porte » est effectuée par votre municipalité et les matières sont ensuite acheminées à nos installations pour être transbordées dans des camions-remorques et transportées aux lieux appropriés pour les déchets et le recyclage.

La majorité des déchets et du recyclage est,

On retrouve également un écocentre à nos installations de Kazabazua et Maniwaki. Toute la population peut y apporter les objets et résidus dont elle souhaite disposer. Une liste détaillée ainsi que les frais et les gratuités sont disponibles sur le site web de la MRC.

Le service de l'Environnement accorde également une importance capitale à sensibiliser et à informer la population sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux afin d'améliorer leur empreinte écologique.







ADMINISTRATION

L'administration regroupe plusieurs services qui travaillent en synergie pour s'assurer du bon fonctionnement de l'organisation : la direction générale, le greffe, les ressources financières, humaines et matérielles, les communications, les réceptions des deux bureaux de la MRC.

Ceux-ci sont responsables de la mise en œuvre des actions dictées par le Conseil, de la logistique de préparation des séances du Conseil et des comités d'élus, de l'efficacité des différents services de la MRC et de leur fonctionnement et d'assurer la qualité des services offerts aux municipalités et à la population.

Ce secteur travaille quotidiennement à s'assurer du respect des lois et règlements provinciaux qui régissent une MRC, de l'accueil de la clientèle, d'établir les communications internes et externes, d'entretenir la collaboration avec les municipalités et les partenaires du milieu, d'établir les suivis budgétaires mensuels et les rapports financiers et d'assurer les transactions foncières des territoires non-organisés (TNO).



GESTION DU TERRITOIRE

Votre MRC est responsable de la gestion de l'occupation et des types d'activités sur le territoire. Comme organisation, nous avons un Schéma d'aménagement et de développement en vigueur qui tient compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est un outil de planification précieux qui implique directement le milieu de vie des utilisateurs du territoire.

Le 6 juillet 2021, le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération a été adopté par le Conseil de la MRC. L'entrée en vigueur de celui-ci viendra après la réception des autorisations nécessaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce document détermine les orientations d'aménagement et les vocations à donner aux différentes parties du territoire. Il identifie les secteurs de contraintes à l'occupation du sol, les territoires d'intérêts, ainsi que les équipements et les infrastructures à caractère régional ou intermunicipal. Les plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC doivent inclure ces éléments en permettant leur application concrète sur le territoire.

La gestion des parcs régionaux, tel que le parc linéaire de la région connue sous l'appellation « Véloroute des Draveurs », relève également de l'équipe en gestion du territoire.

Le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau compte également un grand nombre de terres publiques, communément appelées « terres de la couronne ». La MRC a d'ailleurs reçu une délégation de gestion du gouvernement pour ces territoires. Nos effectifs s'occupent de gérer les transactions foncières, les projets de développement et entre autres les opérations forestières en terres publiques.

Il est aussi important de mentionne que le territoire de la MRC s'étend jusqu'à la MRC de la Vallée-de-l'Or et La Tuque. Tout ce secteur qui longe la route 117 fait partie des 5 territoires non organisés (TNO) de la Vallée-de-la-Gatineau.

Plusieurs MRC sont donc gestionnaires de TNO. Un

territoire non organisé est une organisation municipale officielle qui a pour conseil municipal le conseil de la MRC. Le TNO a sa propre structure financière et administrative et son propre rôle d'évaluation foncière, donc son propre système de taxation.

La MRC offre également les services associés aux baux de villégiature et abris sommaires et gère également l'exploitation du sable et du gravier en TNO, en vertu d'une entente de délégation intervenue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. On dénombre plus d'une centaine de contribuables dans les TNO, qui sont locataires de leur terrain, suivant cette entente de délégation.

Ce sont des pourvoyeurs, des Zecs, quelques commerces et des individus qui possèdent un bail, souvent pour des fins de chasse et pêche. Les ressources de la MRCVG sont mises à contribution pour la gestion des comptes payables et recevables, la taxation, la facturation des baux, les transactions foncières et transferts de baux. Une personne est d'ailleurs dédiée à ce territoire pour l'émission de permis de rénovation ou construction, gestion des plaintes, gestion des occupants sans droits, gestion environnementale et tout autre dossier pertinent à ce secteur.



